



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
Des Affaires Culturelles**

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Finistère

Quimper, le 06 septembre 2023

Affaire suivie par : Fabien SENECHAL
Tél. : 02 98 95 32 02
Courriel : fabien.senechal@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France

à
Monsieur le Maire de Port-Launay
Place du Général de Gaulle
29150 PORT-LAUNAY

Objet : Projet de réorganisation et réhabilitation de l'école et de la mairie, place du Général de Gaulle
P.J. :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis par votre mail en date du 3 août 2023, un nouveau projet de faisabilité pour l'îlot Mairie-Ecole du bourg de Port-Launay et je vous en remercie.

Originellement appelé « Port de Mer » en 1539, votre commune abrite depuis le XVII^e siècle le port de Châteaulin. L'inauguration du canal de Nantes à Brest, dont il marque l'embouchure, a permis un important essor économique tout au long du XIX^e siècle. Du point de vue de l'architecture, ce développement est marqué par la construction d'ensembles bâtis homogènes, caractérisés par l'utilisation de la Kersantite sombre et de la pierre jaune de Logonna, organisés autour d'une place centrale à l'ordonnancement strict, dominée par son église et sa mairie monumentale faisant face à une boucle naturelle de l'Aulne. L'unité architecturale qui se dégage de cet espace réunissant édifices et édicules (fontaine) publics et immeubles privés à gabarit homogène, construits principalement entre 1856 et 1892, est l'expression d'une volonté politique et urbanistique initiée par la municipalité, et notamment Joseph Marzin, maire et négociant, à un moment où la vocation maritime du lieu atteint son apogée.

La qualité de ce petit port a largement valu à longterm Port-Launay la qualification de plus beau village du Finistère, détrôné ensuite tardivement dans les guides touristiques par l'émergence des cités balnéaires issues du développement du tourisme dans notre région.

L'intérêt architectural, urbain et paysager de cet ensemble a d'ailleurs été souligné par la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine, lors du récent examen pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Châteaulin, dont Port-Launay constitue la porte d'entrée maritime.

Le nouveau projet que vous me présentez consiste en la démolition totale de la Mairie-Ecole actuelle et donc de cet îlot cohérent, en vue du relogement des bureaux de la mairie dans des locaux situés à proximité et de la construction d'une nouvelle école. Je note que le programme de ce nouvel édifice conduit votre architecte à proposer un bâtiment dont l'échelle est particulièrement en rupture avec les lieux. Ce projet est évalué à 1,4 M €.

Il prévoit la destruction cet édifice patrimonial, immeuble du XIXème siècle classique et monumental, à deux étages et sept travées articulées autour d'un avant-corps central surmonté d'un fronton, aux baies, appuis et chaînages d'angle en pierre de taille de kersantite, repéré à l'inventaire régional et participant d'un ensemble cohérent encore intact, désormais rare en Finistère, une place, composée par l'église, la mairie-école et la grande fontaine centrale, constituant, outre le centre, le pivot de la trame urbaine de la commune.

Permettez-moi de vous faire part de ma surprise et de mon incompréhension. En effet, constatant les désordres que présentait le bâtiment d'intérêt, vous avez sollicité dès 2020 notre accompagnement. Sur nos conseils, vous avez accepté que soit mandaté un architecte spécialiste du bâti ancien, qui vous a proposé un programme de sauvegarde du bâtiment au coût inférieur à la dépense estimée d'une démolition.

Accompagnés par votre architecte, nous avons ainsi travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet qui respecte votre budget, tout en permettant la préservation du bâtiment de la mairie et de l'école et autorisant les aménagements nécessaires à leur exploitation.

Au terme de ce travail exceptionnel, votre architecte vous a proposé un programme Mairie / Ecole pour un budget d'environ 1,2 M € inférieur à celui que vous me présentez maintenant pour une nouvelle construction.

La disparition de cette mairie, construite en 1892 d'après le projet d'Armand Gassis, architecte à Châteaulin, serait une perte irrémédiable non seulement pour les caractéristiques propres de cet immeuble, mais aussi pour l'avenir de Port-Launay dont l'harmonie et la cohérence urbaine, paysagère et architecturale se trouverait ainsi définitivement défigurée.

Situé sur le canal de Nantes à Brest, axe fluvial devenu aujourd'hui axe touristique que le Conseil Régional entend développer et mettre en valeur de même que le département, Port-Launay est également connue de tous les navigateurs, en particulier britanniques, qui pratiquent la pointe finistérienne. La commune fait par ailleurs partie du Parc naturel régional d'Armorique et comprend le site inscrit des rives de l'Aulne, qui entoure la place et dont le classement est justement en réflexion.

Son potentiel de développement économique et touristique est donc très important, dès lors que votre commune s'installe dans une logique de préservation de ses richesses et de mise en valeur de ses atouts,

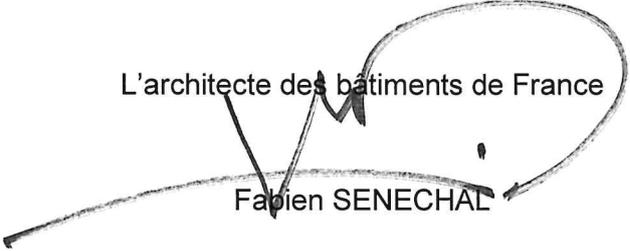
La mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable, dont je vous ai parlé, pourrait porter cette légitime ambition. La destruction du bâtiment de votre mairie en obérerait irrémédiablement la perspective.

Je suis persuadé, dans la logique du travail que nous avons accompli jusqu'ici, qu'un scénario alternatif, qui préserverait l'édifice pour y abriter votre école avec le transfert de la mairie vers les nouveaux locaux que vous lui avez choisi pourront être étudiés favorablement, tout en conservant le bénéfice des aides jusqu'ici accordées pour des travaux de réhabilitation de l'existant.

Je reste à votre disposition pour poursuivre les échanges sur cette perspective.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France



Fabien SENECHAL

- Copie :**
- Sous-Préfecture de Châteaulin
 - Education Nationale, rectorat
 - DDTM
 - PNRA
 - Communauté de Communes
 - Conseil Régional
 - Conseil Départemental 29
 - OPAC – Madame Malvina Daudus
 - AEC – Architectes – M. Jean-Paul Thomas

